

ANNEXE 2 - CRITERES DE DECHARGE DE DIRECTION D'ECOLE

Taux de décharge	École maternelle	École élémentaire et primaire	Centre scolaire primaire
12 jours /an	1 à 3 classes	1 à 3 classes	
0.25		4 à 5 classes	
0.50	4 à 7 classes	6 à 9 classes	
0.75	8 à 11 classes	10 à 11 classes	
1	12 classes et plus	12 classes et plus	X classes

Observation :

- 1) Une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) compte comme une classe pour les critères de décharge de direction.
- 2) Les décharges de direction d'écoles peuvent être organisées de manière massée ou filée, en concertation avec les personnels concernés.